

La Vice-Présidente

COURRIER REÇU LE
15 MAI 2025
MAIRIE DE
MOIGNY-SUR-ECOLE 91490

Monsieur SIMONNOT Pascal
Mairie
57 Grand Rue
91490 MOIGNY-SUR-ECOLE

Évry-Courcouronnes, le 09/05/2025

Monsieur le Maire,

Le Département est un partenaire essentiel de la solidarité auprès des familles. A ce titre, pour réduire le coût des transports scolaires vers les collèges départementaux, les familles bénéficient d'un soutien financier du Département. Celui-ci paie une partie du passe Imagine'R, de la carte scolaire bus ou de l'abonnement au car scolaire à des montants allant d'une centaine d'euros à plus de trois cents euros par famille. Le montant de ces abonnements facturé aux familles évoluera à partir de la rentrée 2025.

Les difficultés budgétaires d'une ampleur sans précédent auxquelles est confrontée l'Essonne nous imposent quarante millions d'euros d'économies. Le Département est plus durement frappé qu'ailleurs, pour des raisons qui lui sont extérieures. Comme tous les départements, il est confronté à une très forte **hausse** de ses dépenses sociales **obligatoires**, de l'ordre de 150 millions d'euros entre 2022 et 2025. L'Etat y a réduit ses dotations **plus fortement** que dans le reste du pays avec un taux de compensation des dépenses imposées parmi les plus faibles de France. Ensuite, l'Essonne a connu l'une **des plus fortes baisses de recettes liées à l'immobilier**. Enfin, notre département a hérité d'une dette très élevée - que nous avons réduite de 200 millions d'euros depuis 2015 - mais qui nous contraint toujours.

Ces baisses de crédit doivent se limiter aux aides que la loi considère comme facultatives, même si nous les considérons comme **essentiels**. Aussi, le Département est dans l'obligation de réduire le montant de sa participation au transport scolaire des collégiens. Sans cela, l'Etat lui **aurait imposé l'arrêt** de toutes les aides qui ne sont pas obligatoires, y compris les aides au transport scolaire, afin d'équilibrer le budget. La baisse de la participation du Département est donc la condition de la pérennité de celle-ci et permet de continuer d'aider les familles sur des montants dépassant parfois trois cents euros.

Les familles sont informées via l'environnement numérique de travail de l'évolution des tarifs. Les modalités d'inscription auprès d'Ile-de-France Mobilités restent inchangées pour elles. Les tarifs seront les suivants :

- Carte Scol'R (qui permet d'emprunter les lignes de car scolaire)
 - 200 € pour les collégiens non boursiers
 - 100 € pour les collégiens boursiers éligibles à une subvention d'Ile-de-France Mobilités
 - 150 € pour les collégiens boursiers non éligibles à une subvention d'Ile-de-France Mobilités
- Carte Scolaire Bus - CSB (qui permet d'emprunter les lignes de bus classiques uniquement)
 - 160 € pour les collégiens non boursiers
 - 50 € pour les collégiens boursiers nationaux

- Carte Imagine R (qui permet d'emprunter tous les transports en commun classiques) :
 - 300 € pour les collégiens non boursiers
 - 150 € pour les collégiens boursiers nationaux titulaires d'une bourse de niveau 1
 - 100 € pour les collégiens boursiers nationaux titulaires d'une bourse de niveau 2

Nous sommes conscients que cela représente une charge supplémentaire pour les familles. Aussi, c'est pour **limiter cette hausse** que le Département a créé un tarif intermédiaire pour les boursiers de niveau 2 afin de réduire le coût pour les familles de classes moyennes. De même, il a **maintenu la carte Scolaire Bus**, utilisée notamment en zone rurale, pour limiter la hausse pour les familles des collégiens n'utilisant que les bus. **Le Département a ainsi soutenu les familles à hauteur de 5,6 millions d'euros sur l'année 2024-2025.**

Les services du Département restent à votre disposition et de celles de vos équipes pour toute information ou précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La Vice-Présidente en charge des mobilités,

Sophie Rigault

